



VERSAILLES

Compte-rendu du COMITE TECHNIQUE SPECIAL ACADEMIQUE (CTSA)
de l'académie de Versailles réuni le jeudi 7 juin 2018 de 14h30 à 17h

Périmètre de compétence : les personnels non enseignants des services académiques : rectorat et les 4 DSDEN du 78, 91, 92 et 95

Participants : - Pour l'administration : M. PELAT, SG ; Mme GALY, Secrétaire générale adjointe ; M. BOUCHER-CHAPUIS, SGA; M. HAULET, DRH ; les SG des DSDEN du 78, 91 et 92 ; Mme MORISSET, chef de la DAPAOS ; Mme CHEVET, chef du SPR.

- Pour les OS, représentants titulaires et suppléants : SNASUB-FSU : 2; FO : 4; UNSA : 4; SGEN-CFDT : 1

Secrétaire adjoint de la séance : Luc THIRRIOT, Sgen-CFDT

1 – Les procès-verbaux des CTSA des 12 octobre 2017 et 15 février 2018 sont approuvés.

2 – Aménagement et sécurisation des locaux

Madame Galy, SGA, indique qu'une étude sur la sécurisation des locaux est en cours. L'accès au parking intérieur du site Lesseps du rectorat va être réduit et un visiophone installé. L'amplitude horaire de l'accès au parking extérieur du rectorat sera augmentée.

A partir de l'automne 2018, les cartes d'accès des personnels seront horodatées. Elles comporteront les nom, prénom, une photographie de l'agent, sa division et le détail des différents accès. L'objectif est de proposer un service public accueillant tout en sécurisant les agents.

Monsieur Pelat, SG, informe que Monsieur Hersant, chef de la DAIPA est remplacé par Monsieur Guimont. Madame Galy explique que les travaux engagés au rectorat sont réalisés progressivement en fonction des crédits accordés.

Madame Soulé (FSU) demande si des travaux sont prévus dans les DSDEN. Madame Beulze, SG de la DSDEN des Hauts de Seine, indique que les locaux appartiennent à la Préfecture du 92.

Monsieur Beraha, SG de la DSDEN des Yvelines, explique que les bureaux du site de Guyancourt (propriété de la société Tour Eiffel) sont agréables en dehors de quelques problèmes de climatisation. Un projet de cantine est à l'étude mais la faible fréquentation du restaurant actuel ne facilite pas la négociation de tarifs plus attractifs.

Madame Pili, SG de la DSDEN de l'Essonne, indique que la sécurisation de la circulation des personnels est complexe du fait de la configuration des bâtiments. A la rentrée, l'accueil du public se fera au rez-de-chaussée et non plus à l'étage.

3 – Organisation et fonctionnement des services académiques : schéma d'emploi à la RS 2018

RECTORAT

-Disparition du service Chômage comme annoncé lors des précédents CTSA.

-Le SARH (service d'appui aux ressources humaines) élargit son périmètre de compétence en ajoutant, aux personnels enseignant et d'éducation déjà concernés, les personnels administratifs. Il rassemblera désormais les conseillers mobilité, les psychologues du travail, le chargé de prévention académique et le Service Académique pour l'Insertion des Personnes Handicapées (SAIPH) afin d'assurer la cohérence et la visibilité de

cette action d'accompagnement des personnels. L'adjoint du SGA DRH aura la responsabilité de ce nouveau service.

-Monsieur Haulet, SGA DRH, indique qu'une cellule d'écoute va être mise en place pour aider les personnels qui s'estiment victimes de discriminations ou d'inégalités dans le traitement homme / femme. L'écoutant de la cellule fera une analyse de la situation en respectant l'anonymat de la personne puis un signalement hiérarchique et reviendra vers la plaignante sans la recevoir personnellement.

M. Haulet travaille sur la fiche de poste qui demandera aux candidats des connaissances juridiques, une formation à l'écoute et une bonne stabilité émotionnelle. Le projet est conjoint aux académies de Strasbourg et de Rennes sous la responsabilité de l'administration centrale.

-Monsieur Pelat informe que, suite au départ à la retraite de sa Cheffe, la gouvernance de la DAFPA va être réorganisée pour mieux prendre en compte l'e-formation.

DSDEN 92

La ressource enseignante est insuffisante dans le premier degré : 200 postes doivent être pourvus par des contractuels, ce qui nécessite d'en recruter 300 pour en stabiliser 200.

Un service spécifique à la recherche d'un vivier de contractuels (« sourcing ») va être créé en lien avec Pôle Emploi ainsi qu'un poste de catégorie A pour le diriger. Le problème se pose aussi pour le remplacement des absences des professeurs des écoles.

DSDEN 78

Le problème du recrutement d'enseignants contractuels dans l'enseignement primaire est également aigu dans ce département ainsi que la gestion des AESH dont le nombre est appelé à passer de 1000 à 1300 l'année prochaine.

Enfin, sur 20 postes de catégorie A à la DSDEN 78, 3 sont restés vacants à l'issue du mouvement : 1 à la DOS ; 1 à la DPE et 1 à la Division de la vie scolaire.

DSDEN 91

Le constat est le même que dans les autres départements : 550 professeurs des écoles doivent être accueillis à la rentrée ainsi que 180 contractuels. La gestion des AESH prend de plus en plus d'importance avec un total qui doit passer de 1000 à 1200 l'année prochaine.

4 – Point d'information sur le RGPD (Règlement général sur la protection des données)

Monsieur Boucher-Chapuy, SGA, présente les conséquences de la loi entrée en vigueur le 25 mai 2018. Les responsables de l'institution (Recteur et DASEN pour les DSDEN) doivent être en mesure de prouver qu'ils ont tout mis en œuvre pour protéger les données personnelles collectées dans les applications informatiques utilisées dans l'académie.

Un délégué à la protection des données a été recruté au rectorat (*Data protector officer* en anglais, DPO). Il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble des personnels pour qu'ils comprennent les obligations qui leur incombent dans le cadre du RGPD. Par exemple, dans un établissement, un enseignant ne peut pas utiliser le nom des élèves dans des applications sans vérifier la conformité avec le RGPD. La Commission nationale informatique et liberté (CNIL) va pouvoir opérer des contrôles dans les institutions si elle identifie un risque. Les usagers dont les données sont collectées peuvent réclamer l'usage qui en est fait. Un plan d'action est en cours d'élaboration.

Enfin Monsieur Pelat salue le travail et la disponibilité de Madame Morisset et de Monsieur Haulet qui partiront à la retraite à la fin de l'année scolaire.

Fait à Versailles le 30/07/2018, Luc Thirriot, représentant au CTSA pour le Sgen-CFDT